

COMPTE-RENDU de la Séance du Conseil Municipal du Lundi 21 septembre 2009
--

Date de la convocation 15/09/2009

Présents: Ms MAURY, MOTY J., BARDY, PIALAT, GUENON, FREVILLE, LINTHOUT, HITIER
Mmes SAINT-LOUPT, DUCLOUT, EVEILLE, BOURRINET, DUVAL, LABUSSIÈRE

Absents : Ms ROUSSE, MOTY B, GEFFRE, BAGOUET, Mme GAILLOT

BAUX RURAUX

- Résiliation des baux ruraux contractés avec M. Sébillaud Roland à compter du 1^{er} octobre 2009 pour cause de départ en retraite et décision de passer un nouveau bail pour les parcelles B 1199 et 1200 avec M. Sébillaud Joël et M. Motard Pascal pour la parcelle B 218 dans les mêmes conditions à savoir location annuelle fixée à cinq quintaux de blé à l'hectare.

ABATTOIR

- Pour permettre la finalisation du bail emphytéotique en cours de rédaction les compléments suivants ont été votés :
 - décision que le résultat de clôture de la régie autonome et personnalisée de l'abattoir soit réintégré au budget communal.
 - décision que le bail emphytéotique soit assujéti à 2 loyers à savoir :
 - un loyer correspondant à la première partie de la mise aux normes de l'abattoir. Le montant sera de 7 467.59 € (sept mille quatre cent soixante sept euros et cinquante neuf centimes) par an, sur 10 ans. Le paiement de ce loyer s'effectuera en un versement annuel qui débutera le 1^{er} juillet 2010 pour s'achever le 1^{er} juillet 2019.
 - un loyer de 300 € par mois, indexé sur le coût de la construction qui sera versé par la SCIC CENTRE D'ABATTAGE DU PAYS SUD CHARENTE à la commune à partir du 1^{er} janvier 2012 jusqu'au terme du bail.

PERSONNEL

- Ouverture de 2 postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- Information sur la reprise du travail de Mme Fort au 1^{er} octobre 2009.

CIMETIERE DE SAINTE-MARIE

- Suite à la délibération en date du 27 mars 2009 prononçant la reprise par la commune de tombes abandonnées au cimetière de Ste-Marie, M. le Maire informe qu'un appel d'offre a été lancé pour effectuer les exhumations et la construction d'un ossuaire. Décision de retenir la proposition des P.F. GOUWY au prix de 10 800 € TTC

ASSAINISSEMENT

- Afin d'anticiper les travaux nécessaires à la réhabilitation de la station d'épuration, il y a lieu de réviser le montant de la surtaxe communale pour l'assainissement collectif. De plus, conformément à l'article L2224-12-4 du CGCT il convient de supprimer la gratuité pour les premiers 30 m³. La surtaxe communale d'assainissement pour l'année 2010 est votée ainsi : Partie fixe par branchement en service (Abonnement) : 32.46 € (sans changement), Coût au m³ : 1.25 € au lieu de 1.18 €.

FOURNITURE FUEL

- Un appel d'offre a été lancé pour la fourniture fuel saison 2009/2010. Pas de prix fixe à l'année, décision de faire au coup par coup.

FOURNITURE BOIS

- Un appel d'offre a été lancé pour la fourniture bois saison 2009/2010. Décision de retenir la proposition de l'entreprise VALOBOIS pour un montant de 16.00 € HT/m3 livraison incluse.

RESEAU ELECTRICITE

- Décision de prendre en charge l'extension en électricité d'une longueur de 28 mètres avec tranchée effectuée par le SDEG 16 pour un coût de 770.00 € afin d'alimenter la parcelle B 1227 « chemin du Roc » suite à l'obtention d'un certificat d'urbanisme en date du 20 août 2008 mentionnant la desserte de cette parcelle.

AERODROME

- Décision de passer avec le ministre de l'aviation civile une convention en application de l'article L221-1 du code de l'aviation civile pour la création de l'aérodrome de Chalais et d'autre part, une convention entre la commune et l'association « Les Ailes Chalaisienne » en tant que gestionnaire de l'aérodrome.

CENTRE SOCIOCULTUREL

- M. le Maire expose que la mise à disposition d'un local à l'école primaire et à l'école maternelle pour permettre les activités périscolaires du centre socioculturel faisait parti d'un bail global avec la location de divers bâtiments. Or il

convient de différencier les bâtiments qui peuvent être loués et les écoles. Décision de rédiger avec le centre socioculturel une convention portant droit d'occupation des écoles à titre gratuit pour les activités périscolaires.

TRAVAUX

- Point sur les travaux de l'église Ste-Marie qui ont démarré
- Point sur les travaux rue et Berges de Tude, environ 2 mois de chantier.
- Aménagement d'un parking au stade de football en cours
- L'évacuation des eaux pluviales de la rue J. Remon vient d'être réalisé
- Reprise des revêtements des parkings des Près renfermés et du Fagnard.

DPU : pas d'exercice

QUESTIONS DIVERSES

- M. Rousse a démissionné de ces fonctions d'adjoint mais il reste conseil municipal.
- Point sur la rentrée des classes avec l'effectif de l'école primaire en légère baisse.
- Point sur les mesures pour le Grippe A
- La zone bleue va être réactivée suite à une réunion avec les commerçants et la gendarmerie pour trouver des solutions. (distribution de disque, point sur la signalisation et les divers arrêtés).
- M. Maury précise que pour tous ceux qui souhaitent des compléments d'information la Mairie et les dossiers leur sont ouverts.
- Mme Bourrinet demande si il est possible de regoudronner une impasse rue d'Angoulême.
- M. Guenon demande qu'une signalisation interdisant le stationnement soit effectuée devant les bureaux de la communauté de communes.

Le Maire,
JC MAURY